

L'an deux mille dix-huit le 4 septembre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 30 août 2018

PRESENTS : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, L. FRAINEAU, M-C ROUBINEAU, ~~F. DARAN, J.L VACHER~~, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A.GREIL.

ABSENTS EXCUSES : J.L VACHER, F.DARAN

SECRÉTAIRE : S.MIO



ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2018

I - DELIBERATION : Adhésion à CAFAP 33

- Intervention de M. Jean-Luc HOGUET, Président de CAFAP 33

II - DELIBERATION : Adhésion au Syndicat EPRCF 33

III - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS

- Pont de la Bourgade
- Travaux de rénovation des vestiaires du stade
- Route de Granet n°5

IV - ELECTIONS : LOI DU 1^{ER} AOUT 2016 : NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

- Désignation de 2 membres (1 conseiller municipal et 1 délégué de l'administration) pour la nouvelle commission de contrôle compétente pour étudier les recours administratifs préalables contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire

V - QUESTIONS DIVERSES :

- Journal municipal : bilan réunion avec un prestataire de service
- Commission logement : date à fixer
-



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

I - DELIBERATION n°18-09-04-01 : ADHESION A CAFAP 33 - INTERVENTION DE M. JEAN-LUC HOGUET, PRESIDENT DE CAFAP 33

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur HOGUET, Président de l'association CAFAP 33 présente aux membres du Conseil municipal la démarche engagée avec les communes de la Gironde sous PPMRT ayant pour objectif la création du syndicat intercommunal Etudes et prévention des risques carrières et falaises (EPRCF 33).

Monsieur HOGUET rappelle les objectifs du futur syndicat intercommunal, qui entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2019, sous réserve de l'arrêté de création pris par le Préfet du Département.

Des échanges ont lieu entre les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire et le Président du CAFAP 33.

APRES EN AVOIR DELIBERE : LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- De déléguer à Monsieur le Maire la signature de la demande d'adhésion, au nom de la commune, à l'association **Carrières et Falaises Prévention 33 (CAFAP 33)** dont l'objet est de se concerter et de mutualiser les moyens et les compétences pour bâtir une politique contractuelle cohérente de prévention des risques naturels liés à la présence des cavités souterraines et falaises

- De désigner :
 - o un délégué référent en la personne de Monsieur Claude Nompeix, Maire de Grézillac, qui représentera la commune dans les instances de l'association
 - o Et deux délégués suppléants chargés éventuellement de l'assister :
 - Madame Marie Bousquet, conseillère municipale
 - Monsieur Laurent Fraineau, adjoint au Maire
- D'approuver les statuts de l'association

II - DELIBERATION n°18-09-04-02 : ADHESION AU SYNDICAT EPRCF 33

Ayant entendu les explications données par Monsieur Hoguet, Président de l'association CAFAP 33, association porteuse du projet de création du syndicat EPRCF33,

APRES EN AVOIR DELIBERE : LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : demande à Monsieur le Préfet du Département de la Gironde de prendre l'arrêté de création du syndicat intercommunal dénommé « Etudes et Prévention des Risques Carrières et Falaises 33 » (EPRCF 33)

Article 2 : approuve les statuts du syndicat annexés à la délibération

Article 3 : décide d'adhérer au syndicat EPRCF 33

III - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS

- Pont de la Bourgade :

La consultation a été lancée le 29 août, avec une date limite de réception des offres fixée au 24 septembre à 17 heures.

- Travaux de rénovation des vestiaires du stade :

Une réunion de début des travaux est prévue le 11 septembre à 10 heures, en présence de Monsieur le Maire, l'assistant à maîtrise d'ouvrage M. Vienne, et de tous les artisans. Les clubs de foot et de rugby seront informés de la durée des travaux.

- Route de Granet n°5 :

Une réunion de chantier a eu lieu le 29 août, en présence du représentant de l'entreprise LAURIERE ET FILS, de l'assistant à maîtrise d'ouvrage M. Vienne, et de l'Attachée territoriale. Les travaux vont débuter dernière quinzaine de septembre, et dureront 2 jours. Un courrier sera porté aux riverains les informant de la fermeture de la route pendant les travaux.

- Eglise Notre Dame de Grézillac :

Le 20 juillet, Monsieur le Maire a reçu un courrier de Madame ALLARD, Conservatrice du patrimoine à la DRAC, l'informant que la solution du BET Structures et Patrimoine avait été retenue par l'inspection générale des monuments historiques, les désordres constatés provenant bien d'un désaxement des poussées de la seconde travée de la nef (aucune fissure n'étant recensée sur les extérieurs).

Le 30 juillet 2018, un courrier officiel de la DRAC confirmant cette décision a été reçu par Monsieur le Maire.

Une réunion avec Monsieur Leblanc, Architecte du patrimoine en charge du dossier, est prévue le 12 septembre à 9h30, afin de programmer le financement et établir le planning de l'exécution des travaux.

IV - ELECTIONS : LOI DU 1^{ER} AOUT 2016 : NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Après avoir expliqué aux membres du conseil municipal les changements induits par cette loi qui entrera en vigueur le 1 janvier 2019, il est procédé à la désignation d'un conseiller municipal et d'un délégué de l'administration comme membres de la nouvelle commission de contrôle :

- Monsieur René Prévost, conseiller municipal
- Monsieur Serge Mio, conseiller municipal : délégué de l'administration

Les membres de la commission de contrôle seront nommés par le Préfet dès le 1^{er} janvier 2019 et au plus tard le 10 janvier 2019.

V - QUESTIONS DIVERSES :

- **Journal municipal :**

Lors d'une rencontre le 3 août avec Monsieur Montes, gérant de la SARL EDITIONS CONSEILS INFORMATIONS, il est proposé la fabrication et la livraison du bulletin municipal, sans aucune participation financière de la commune, le prestataire se rémunérant par le biais de la publicité payée par les annonceurs de la commune.

Le prestataire prendrait en charge, en exclusivité, la recherche et la gestion de la publicité, auprès des entreprises industrielles, commerciales et artisanales. Il encaisserait tous les règlements se rapportant à des publicités parues ou à paraître sur le bulletin.

La prestation se ferait selon les conditions suivantes :

- Signature d'un protocole pour une durée de 3 ans
- Parution annuelle du journal municipal (après les vœux de Monsieur le Maire et avant la fin du mois de janvier)

Après discussion, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité à la mise en place de ce projet, qui ne pourra se faire qu'avec leur collaboration (articles, photos....).

- **Commission logement : date à fixer**

Les locataires du logement n°24 au Bourg quittent les lieux le 10 septembre, l'état des lieux de sortie est prévu le 10 septembre à 14 heures.

En fonction de l'état du logement, et de la nécessité ou pas de réaliser des travaux, la commission fixera une date de réunion pour attribuer le logement.

- **Commission espaces verts :**

Elle se réunira le 12 septembre à 18h30 afin d'étudier le projet de plantations autour des courts de tennis proposé par Stéphanie Darjo, Présidente du Tennis Club de Grézillac.

- **Fête communale du 14 août :**

Serge Mio félicite le comité des fêtes « Grézillac en fête » pour l'organisation et le déroulement de la fête annuelle. Le feu d'artifice a remporté un vif succès.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **22h15**.

SIGNATURES : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, L. FRAINEAU, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A. GREIL, MC. ROUBINEAU.